

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 15 Mars 2023

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15  
Nombre de membres en exercice : 14  
Nombre de membres présents : 10  
Nombre de membres ayant délibéré : 11

**Séance à 19h00**

**Sous la Présidence de M. René MAIZIERES, Maire**

L'an deux mille vingt-trois, le 15 Mars à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de MOURMELON LE PETIT, régulièrement convoqué le 02 Mars 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle C de la Salle Pomme d'Or, sous la Présidence de M. René MAIZIERES, Maire.

**Présents** : Régine BROUARD – Denis PAUL – Marie-Claude SIMON – Daniel BOE – Jean-Louis MICHALOWICZ – Christine PRAME – Marie ESPANET – Sophie JOANNES-AUBERT – Régis ROULOT

**Absents excusés** : Caroline LEGROS – Kévin DUCREUX – Annick DUSSAULX ayant donné pouvoir à Denis PAUL – Christophe SIMONIN

Mme Marie-Claude SIMON est élue secrétaire de séance.

**Délibération n° 2023-19 : Durée et tarifs des concessions cimetièrè**

- Vu l'article L.2223-13 du CGCT relatif aux concessions dans les cimetières,
- Vu l'article L.2223-14 du CGCT relatif aux types de concession,
- Vu l'article L.2223-15 du CGCT relatif à la tarification des concessions,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de réviser les durées et les tarifs des concessions cimetièrè.

<b>CONCESSIONS CIMETIERE</b>		
<b>PLEINE TERRE (3 m<sup>2</sup>)</b>	<b>2015</b>	<b>2023</b>
Durée 15 ans	NON	300 €
Durée 30 ans	300 €	400 €
<b>COLOMBARIUM</b>		
Durée 15 ans	NON	300 €
Durée 30 ans	525 €	525 €
<b>CAVURNE</b>		
Durée 15 ans	NON	300 €
Durée 30 ans	400 €	500 €

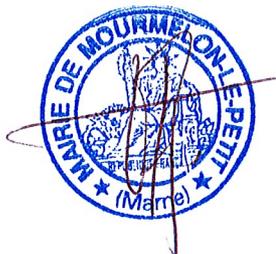
**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer les tarifs et durée des concessions cimetièrre tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus.**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider la décision modificative n°1 au budget communal pour l'exercice 2023, telle que détaillée ci-dessus.**

Fait à MOURMELON LE PETIT 16 Mars 2023

Le Maire  
René MAIZIERES

Certifié exécutoire compte tenu  
De la transmission en Préfecture  
Le 16 Mars 2023  
Et de la publication, le 16 Mars 2023  
Le Maire  
René MAIZIERES



Envoyé en préfecture le 16/03/2023
Reçu en préfecture le 16/03/2023
Affiché le
ID : 051-215103623-20230315-2023_19-DE